

# Accueil de loisirs d'Ahuy'stiti



## ● Accueil extrascolaire :

Le mercredi de 12h00 à 18h30 et les vacances de 7h30 à 18h30  
Accueil à la journée, demi-journée, avec ou sans repas

## ● Accueil périscolaire :

- Le matin de 7h30 à 8h40, le midi de 12h00 à 13h45 et le soir de 16h00 à 18h30 les lundis et vendredis et de 17h30 à 18h30 les mardis et jeudis  
- Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de 16h à 17h30

Scannez-moi :



Toute l'information  
de l'accueil de  
loisirs à portée de  
main !

# Modalités d'inscriptions

## Pour s'inscrire :

Il vous suffit de rencontrer la directrice, puis de créer un compte sur notre Espace Famille : <https://espacefamille.aiga.fr/1357510>

Remplissez ensuite les informations "Familles/Enfant" demandées et retournez les documents obligatoires (lettre d'engagement et photocopie du carnet de vaccination).

Une fois les documents validés, vous pourrez réserver les périodes d'accueil de votre enfant.

## Echéance de réservation ou d'annulation :

**Pour les mercredis :** inscription ouverte à l'année. Annulation possible chaque mercredi de la semaine précédente à 23h59.

**Pour les vacances :** inscription ouverte quatre semaines avant l'ouverture du centre. Fermeture de l'accueil la 2ème semaine de vacances scolaires.

**Pour les matins et les soirs :** inscription ouverte à l'année. Annulation possible chaque mercredi de la semaine précédente à 23h59.

**Pour la pause méridienne :** toute annulation doit se faire le mercredi (semaine A) avant 23h59 pour toute la semaine B ou doit être justifié par un certificat médical.

**Pour les NAP :** l'inscription - auprès de l'équipe - à une activité est valable pour toute la période de vacances à vacances et la présence est obligatoire sur tout ce cycle. Toute annulation doit être signalée et justifiée.

# Tarifs et facturation

Le tarif au taux à l'effort est appliqué au quotient familial CAF énoncé et validé par le Conseil Municipal.

La facturation est faite mensuellement. Vous avez possibilité de régler par virement, par CESU ou par chèque bancaire adressé à : Les PEP CBFC - Dispositif Education et Loisirs, 13 chemin du fort de la motte giron, 21000 Dijon.

# Le coin des enfants

## Allergies alimentaires

Si votre enfant présente des allergies alimentaires ou autres nécessitant un régime ou un traitement spécifique, vous devez prendre contact avec la médecine scolaire, par le biais du directeur de l'école afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

## L'actualité de l'accueil de loisirs

Suivez notre actualité en consultant :

- notre site internet [www.pepcbfc-educationloisirs21.org](http://www.pepcbfc-educationloisirs21.org)  
Rubrique "Enfance-Jeunesse" - "ALSH péri et extrascolaire"
- notre page Facebook : PEP CBFC - Education et Loisirs 21

